

Le perchloroéthylène, interdit dans les pressings avant l'été

Compte Test - 2012-04-24 06:24:00 - Vu sur pharmacie.ma

Même s'il est classé depuis 1995 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme cancérogène probable et est soupçonné d'être à l'origine de sérieux effets neurologiques, rénaux et hépatiques, le perchloroéthylène demeure utilisé dans les pressings et blanchisseries pour le nettoyage à sec. Normalement, l'OMS a fixé la norme à 250 microgrammes par mètre cube mais de récentes analyses ont démontré que les riverains de pressings étaient souvent exposés à bien plus. En France, un projet d'arrêté mis en consultation fin 2011 devrait permettre une interdiction progressive du perchloroéthylène avant l'été. Il prévoit d'interdire toute nouvelle installation fonctionnant avec ce solvant située dans des locaux contigus à des habitations. Il vise également à suspendre l'activité des pressings dès que la valeur d'action rapide de 1.250 microgrammes par mètre cube recommandée par le Haut Conseil de la santé publique est dépassée dans les appartements et locaux contigus. Les ministères de l'Ecologie et de la Santé prévoient ainsi l'arrêt progressif des installations existantes fonctionnant au perchloroéthylène. Pour cela, ils ont établi un calendrier qui prévoit à partir de janvier 2014 l'interdiction d'utiliser une machine au perchloroéthylène de plus de 15 ans, de janvier 2018 l'arrêt des installations ne bénéficiant pas de la marque NF, une norme qui, selon le ministère, assure l'étanchéité des machines et enfin à partir de janvier 2022 l'arrêt des installations de marque NF qui ne respectent pas certaines distances de rejet par rapport aux bâtiments voisins. Pharmacies.ma - 24 avril 2012 - (Source: maxisciences.com)